



Assemblée générale

Distr. limitée
27 novembre 2002

Original: français

Cinquante-septième session

Point 22 e) de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres :
coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Communauté économique des États d'Afrique centrale**

Congo : projet de résolution

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Communauté économique des États d'Afrique centrale**

Additif

Les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution :

**Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, France,
Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Maroc, République centrafricaine,
Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan et Tchad**

